



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Micro-entrepreneur : déclaration en ligne du chiffre d'affaires (régime micro-social simplifié)

Ce service en ligne décrit les étapes que l'entrepreneur individuel au régime micro-fiscal (micro-BIC ou micro-BNC) doit suivre pour déclarer son chiffre d'affaires et payer ses cotisations.

L'entrepreneur individuel rentre alors dans la catégorie des entrepreneurs dits micro ou auto-entrepreneurs.

Même un chiffre d'affaires égal à zéro doit être déclaré.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R19133>